

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les Villes de Genève et Carouge mettent à disposition de l'Hospice général deux abris PC pour héberger des requérants d'asile

(Genève, le 19 mars 2009)

L'Hospice général et les Villes de Genève et Carouge se sont mis d'accord pour l'ouverture de deux abris de protection civile afin d'héberger de façon provisoire une centaine de personnes arrivées en Suisse en tant que demandeurs d'asile.

Chargé par le Canton de Genève de l'accueil des requérants d'asile et des personnes au statut assimilé, l'Hospice général fait face depuis l'automne dernier à une augmentation importante du nombre d'arrivées. L'institution a reçu en moyenne 126 personnes par mois de septembre 2008 à février 2009, soit plus du double qu'un an auparavant (60 par mois).

D'importants efforts d'adaptation de la part de l'Hospice général, comme l'aménagement de dortoirs et une meilleure utilisation du dispositif existant, ont permis la création de 85 places d'hébergement en foyers. Néanmoins les centres collectifs arrivent à saturation et l'ouverture d'abris de protection civile s'avère nécessaire pour une période de transition. Depuis 1986, le Canton de Genève a déjà eu recours à plus de vingt reprises à des abris communaux pour loger des requérants.

Conformément à l'arrêté du Conseil d'Etat du 28 janvier 2009, les abris de protection civile mis à disposition par les Villes de Genève et Carouge hébergeront des requérants déboutés ou frappés d'une décision de non entrée en matière (NEM) dont le séjour en Suisse ne devrait pas excéder quelques mois.

Cinquante à quatre-vingt personnes pourront être logées avenue Edmond-Vaucher, à Châtelaine. L'infrastructure de Carouge, située sous la salle des Fêtes, sera utilisée dans un second temps, en fonction du nombre de personnes à héberger.

Les abris seront ouverts 24 heures sur 24. Des collaborateurs de l'Hospice général seront présents de 8h à 20h du lundi au vendredi et le samedi matin. Des intendants assureront la gestion du lieu et veilleront au respect des règles de vie commune.

La sécurité sera garantie par une présence permanente d'agents de Protectas et au moyen d'une collaboration étroite entre l'Hospice général et les forces de l'ordre. Les habitants des quartiers concernés bénéficieront d'une information spécifique.

Des discussions sont en cours avec d'autres communes pour le cas où un élargissement du dispositif s'avérerait nécessaire. Parallèlement à ces mesures transitoires, l'Hospice général travaille à des projets de construction de structures d'hébergement afin de trouver des solutions durables pour l'accueil des requérants d'asile.

Pour tout complément d'information :

***Henri Roth, responsable de la communication de l'Hospice général,
tél. 022 420 51 89 ; henri.roth@hospicegeneral.ch***

Ce communiqué de presse se trouve sur la page d'accueil du site Internet de
l'Hospice général : www.hospicegeneral.ch